



Département de l'Oise
Arrondissement de Clermont
Commune de Mouy

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU
21 JUILLET 2020**

OBJET : Création de deux postes d'Adjoint Technique dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité, à temps complet, à compter du 24/08/2020 jusqu'au 31/12/2020.

L'an deux mil vingt,
le vingt-un juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence Monsieur Philippe MAUGER, Maire,

Etaient présents :

Monsieur MAUGER, Madame BRETON (arrivée à 19h15), Monsieur HAUTDEBOURG, Madame RIVIÈRE, Monsieur BRUVIER, Madame CORFMAT (départ à 20h47), Monsieur TERRIER, Madame SEBIH, Monsieur BARRIER, Madame BOUZAKNOUN, Monsieur NÉRIN, Madame LENOIR, Monsieur CORTÈS, Madame MOREL, Monsieur KANOUTÉ, Madame LACROIX, Monsieur FEBVAY, Madame BÉRAULT, Monsieur LAMAAIZI, Mesdames ROUXEL et CROS, Monsieur DERUEM (arrivé à 19h20), Madame POULENARD, Monsieur MEUCCI et Madame SÉNÉCHAL.

Etaient absents :

Monsieur LOUIS, absent excusé ayant donné pouvoir à Madame BRETON.
Monsieur VERCOUSTRE, absent excusé ayant donné pouvoir à Monsieur LAMAAIZI.
Madame DELAFONTAINE, absente excusée ayant donné pouvoir à Madame SÉNÉCHAL.

Monsieur BOURGEOIS, absent excusé.

Madame Céline LENOIR est désignée secrétaire.

Création de deux postes d'Adjoint Technique dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité, à temps complet, à compter du 24/08/2020 jusqu'au 31/12/2020.



Le Conseil,

Considérant l'accroissement d'activités au sein du Service Scolaire, et notamment suite à la crise sanitaire pour faire face à l'épidémie du COVID-19,

Considérant l'accroissement des mesures d'hygiène à respecter dans le cadre de la crise sanitaire,

Considérant la nécessité de recruter des agents dans le cadre d'un accroissement temporaire,

Le rapport de Monsieur le Maire entendu,

Délibère

Article 1 : Créer 2 postes d'Adjoint technique, dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité, par voie contractuelle, dans les conditions suivantes :

- Contrat à durée déterminée dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité à compter du 24/08/2020,
- Temps complet,

Article 2 : Fixer le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP), par référence à celui attribué au personnel communal, comme suit :

Filière Technique

- Cadre d'Emploi des Adjoints techniques
- Groupe de Fonctions 2
- Sous-groupe de fonctions : C25 (agent d'exécution polyvalent, débutant)

Article 3 : Autoriser ces agents à effectuer, à la demande du Responsable de Service, des heures supplémentaires récupérées ou rémunérées par référence à l'indice 327 de la Fonction Publique Territoriale,
Les agents recrutés devront justifier d'une expérience professionnelle dans le domaine de l'entretien des locaux.

Article 4 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Clermont, à Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Mouy pour exécution, et publiée conformément à la législation et la réglementation en vigueur.



Nombre de votants : 28

Pour : 26

Contre : 0

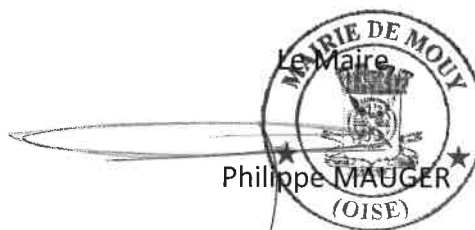
Abstention : 2

Adopté à la majorité

Date de convocation : 10/07/2020

Date de l'affichage : 23/07/2020

N° : 45/20



Création de deux postes d'Adjoint Technique dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité, à temps complet, à compter du 24/08/2020 jusqu'au 31/12/2020.

